



Arrêté RECTIFICATIF n° 2024-ETS EJF-001
portant tarification
pour l'exercice 2023
du Centre parental « La Buissonnière »
géré par l'Association UGECAM Rhône-Alpes
41 chemin Ferrand 69 370 Saint Didier Au Mont d'Or
N° Finess 730780319

Pôle social
DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

Service accueil en établissements

Contact : Gersende CARRET
04 79 60 29 26
gersende.carret@savoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- Vu** le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.313-11 et R314-43-1 ;
- Vu** l'arrêté du 28 avril 2000 de Monsieur le Préfet de la Savoie et de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie autorisant Monsieur le Président du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie à créer un centre maternel spécialisé « mère-enfant(s) » La Buissonnière à Brison-Saint-Innocent, pour 32 mères accompagnées d'enfant(s) ou femmes en cours de grossesse et au total 40 enfants de moins six ans ;
- Vu** l'arrêté de renouvellement d'autorisation de fonctionnement du centre maternel spécialisé « mère-enfant(s) » la Buissonnière à Brison-Saint-Innocent du 12 avril 2017 ;
- Vu** l'arrêté portant modification de l'autorisation de fonctionnement de la pouponnière du centre parental La Buissonnière à Brison-Saint-Innocent du 25 mai 2023 ;
- Vu** la délibération du Conseil Départemental de la Savoie du 16 décembre 2022 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses en application de l'article L. 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** l'arrêté portant tarification portant tarification 2022 du 25 mai 2022 ;
- Vu** l'arrêté portant dotation globale n°2023-ETS EJF-31 du 6 décembre 2023 ;
- Vu** l'arrêté portant tarification n°2023-ETS EJF-33 du 18 décembre 2023 ;
- Sur** proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département.

ARRÊTE

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté de tarification n°2023-ETS EJF-33 du 18 décembre 2023.

Article 1

Le présent arrêté porte tarification pour les accueils ordonnancés par les services extérieurs au Département de la Savoie.

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240209-2024-ETS-EJF001-AI
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024

Article 2

Pour l'exercice budgétaire 2023, la tarification provisoire des services du Centre Parental « La Buissonnière » gérés par l'Association UGECAM Rhône-Alpes, a été fixée par arrêté portant tarification 2022 et s'applique du 1^{er} janvier au 30 novembre 2023 :

INTERNAT	116,04 €
POUPONNIERE	225,04 €
SEMOH	107,62 €

Pour les accueils se prolongeant au-delà du 30 novembre 2023, la tarification est fixée comme suit à compter du 1^{er} décembre 2023 :

INTERNAT	534,91 €
POUPONNIERE	1 532,56 €
SEMOH	133,60 €

Article 3

Pour l'exercice budgétaire 2024, les tarifs de reconduction, correspondant aux tarifs qui auraient été applicables au 1^{er} janvier 2023 si l'arrêté avait été pris avant cette date, sont les suivants :

INTERNAT	152,96 €
POUPONNIERE	336,09 €
SEMOH	112,16 €

Article 4

Un recours contentieux devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon, sis 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03, peut être introduit contre le présent arrêté par toute personne physique ou morale intéressée dans un délai franc d'un mois à compter de sa publication ou de sa notification, conformément aux dispositions des articles L.351-1 à L.351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 5

Monsieur le Directeur général des services départementaux et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département de la Savoie.

Chambéry, le

08 FEV. 2024

Le Président

Pour le Président
La Vice-présidente déléguée

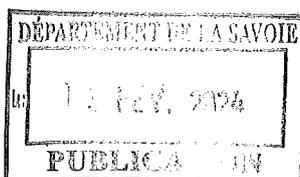
Christiane BRUNET

7 FEV. 2024

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par déléguée

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240209-2024-ETS-EJF001-AI
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024